



Le confort d'été passif - et son application dans la construction bois

>>> *développement durable et QEB*

PROGRAMME

1. Posons le sujet

Rappel sur le fonctionnement des bâtiments et des parois (thermique statique / thermique dynamique, notion de R, de U...)

Rappel de la notion de confort thermique

2. Bâtiment ossature bois / Des parois fortement isolées

Une isolation conséquente.

Une (quasi) absence de ponts thermiques.

Des parois étanches à l'air.

3. L'inertie c'est quoi ?

Inertie intérieure, ou capacité thermique intérieure

Inertie de transmission. Notion de déphasage du flux de chaleur, d'atténuation de son amplitude.

4. Les critères de choix des isolants

Critères thermiques, hygrométriques

5. Autres éléments impactant le confort d'été :

Protections solaires / Sur-ventilation nocturne / Puis climatique / Limitation des apports internes...

6. Exemples de réalisations

+ Divers focus :

Confort thermique ; Matériaux hygroscopiques (paroi perspirante, inertie hydrique...) ; Stratégies anciennes de lutte contre les surchauffes estivales ; Présentation des isolants possibles ; Présentation de parois possibles.

DUREE, LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Lieu : CAUE du Gard, à Nîmes

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + → 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €

INTERVENANTS

Jean-Marie HAQUETTE, Charpentier et Architecte de formation, spécialiste de la construction bois.

Samuel COURGEY, Arcanne. Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique.

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

OBJECTIFS DE FORMATION

> Intégrer les repères permettant de **concevoir des bâtiments bois thermiquement performants**, principalement vis-à-vis de la **thermique d'été**.

> **Réaliser l'étendue des solutions possibles**, et la diversité des réalisations pouvant être prises comme référence.

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 18 personnes

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons m'inscrire à la formation

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable

prises en charge au 1 ^{er} janvier 2018		
Formations courtes 1 à 7 jours		
DD et Qualité environnementale des bâtiments		
Thématiques classées prioritaires par les OPCA		
Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA		
Montants indiqués par journée de formation		
LIBÉRAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, Ingénieurs-conseils, les intervenants intervenant au sein d'un OPCA (associations de 20 à 250 salariés)	FIF PL	300 € / jour (dans la limite de 100 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA	20h / semaine, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > au nom du FIF PL, et du FAFCEA	Diversité possible d'un crédit d'impôt (coût de 140 € / jour)	9,98 € / heure dans la limite de 40h / an
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), les intervenants intervenant au sein d'un OPCA (associations de 20 à 250 salariés), les intervenants intervenant au sein d'un OPCA (associations de 20 à 250 salariés)	ACTALIANS	Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge des salaires : 84 € / jour Prise en charge des frais annexes : 150 € / jour - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) déduction : 12,25 € / nuit -> Soit total 234 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC	Prise en charge jusqu'à 100% (selon statut) - entreprises de 0 à 11 salariés : 2 000 € max - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max - entreprises de 25 à 49 salariés : 3 000 € max - entreprises de 50 à 99 salariés : 3 500 € max - entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max - entreprises de plus de 500 salariés : 6 000 € max. Les entreprises de moins de 10 salariés sont exonérées de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) de leur dirigeant.